

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

Département de la Guadeloupe
Arrondissement de Basse-Terre

Commune de VIEUX-HABITANTS

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 15 Mai 2024

Effectif du Conseil : 29

Présents : 24

Absents excusés : 04

Absent : 01

Procurations : 03

Sens du Vote

Pour : 27

Contre : 00

Abstention : 00

N° de délibération : 08
Date de transmission
en préfecture :

24/05/2024

Par suite d'une convocation en date du 07 Mai 2024, les membres composant le Conseil Municipal de Vieux-Habitants, se sont réunis à la salle de délibération, le **Mercredi 15 Mai 2024 à 18h40** sous la présidence de Monsieur **Jules OTTO**, Maire.

Etaient présents : Jules OTTO, Jacqueline TASSIUS, Frédéric OTTO, Ernard BOULON, Cindy DARMIN, Daniel CANGO, Marie-Pierre DARLY, Christopher GERAN, Joël LANCASTRE, Albert AIRA, Amour GABALI, Juliette FARNABE, Gérard RAMASSAMY, Louis-Jules DARES, Virginie GUILLAUME, Sonia JEREMIE-CAMALET, Ketty LANCIEN, Véronique GOMBAULD Nicolas BRESLAU, Anne-Marie CANGO, Luigi LANCASTRE, Aline TOI Esther JEREMIE AMBRAISSE, Jennifer LINON.

Absents excusés : Christiane COLET-BAILLET, Yvon TOI OTTO, Gaston GERAN, Pierrot TAURUS.

Absent : Alexandre CLAIRY.

Procurations : Christiane COLET-BAILLET donne procuration à, Jules OTTO, Yvon TOI-OTTO donne procuration à Ernard BOULON, Pierrot TAURUS donne procuration à Jennifer LINON.

Secrétaire de séance : Marie-Pierre DARLY.

**Création d'un poste budgétaire pour le recrutement d'un agent non titulaire
pour remplacer un personnel absent**

Monsieur le Maire expose :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L. 332-23-1° et L. 332-23-2°,

Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Considérant la nécessité de créer **01** emploi non permanent à Temps Non Complet, compte tenu de l'absence de fonctionnaires pour congé de maladie ou pour invalidité temporaire imputable au service (CITIS).

Monsieur le Maire propose à ses collègues le recrutement d'un agent contractuel de droit public pour une durée hebdomadaire de 30 heures.

L'emploi est classé dans la catégorie hiérarchique C

La rémunération sera calculée sur la base de l'indice majoré 366.

Enfin le régime indemnitaire instauré par la délibération n° 04 du 30 mars 2009 n'est pas applicable.

**Le conseil Municipal,
Où l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré,**

DECIDE à l'unanimité :

Article 1 : De créer un (1) poste de non-titulaire à temps non-complet à savoir **30 heures** sur un emploi non permanent.

Article 2 : De modifier le tableau des effectifs tel qu'annexé.

Article 3 : D'inscrire au budget en cours les crédits correspondants.

Article 4 : D'adresser un exemplaire de la présente délibération à Monsieur le Préfet de Région, à Madame la Présidente du Centre Départemental de Gestion de la Guadeloupe et au Service de gestion comptable de la Communauté d'Agglomération « Grand Sud Caraïbe ».

Acte certifié exécutoire
Réception en Préfecture :

Publication :



Pour expédition conforme
Le Maire

Jules OTTO

Affichée le 22 Mai 2024

TABEAU DES EFFECTIFS DES POSTES à TEMPS NON-COMPLET

Dénomination des postes	Durée hebdo.	Nombre de postes créés	Nombre de postes occupés	Nombre de postes vacants
Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} cl.	30 heures	1	0	1
Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} cl.	30 heures	6	1	5
Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} cl.	32 heures	4	2	2
Adjoint Administratif	30 heures	5	0	5
Adjoint Administratif	32 heures	3	0	3
Agent de Maîtrise	32 heures	3	0	3
Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	32 heures	1	0	1
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	32 heures	14	8	6
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	30 heures	5	5	0
Adjoint Technique	30 heures	11	2	9
Adjoint Technique	32 heures	16	5	11
Adjoint d'Animation	32 heures	8	0	8
Adjoint d'Animation	30 heures	7	3	4
Adjoint d'Animation Principal de 2 ^{ème} cl.	32 heures	8	3	5
Adjoint d'Animation Principal de 2 ^{ème} cl.	30 heures	5	3	2
ATSEM Principal de 2 ^{ème} classe	32 heures	3	2	1

Total des postes à temps non-complet	100	34	66
---	------------	-----------	-----------

TABEAU DES EFFECTIFS DES AGENTS NON TITULAIRES SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS

Type de contrat	Durée hebdo.	Nombre de postes créés	Nombre de postes occupés	Nombre de postes vacants
Contractuel de droit public (Remplacement d'un personnel absent)	20 h	4	4	0
Contractuel de droit public (Remplacement d'un personnel absent)	30 h	1	0	1
Contractuel de droit public (Accroissement d'activité)	30 h	3	3	0
Contractuel de droit public (Volontariat territorial en Administration)	35 h	1	0	1
Agent recenseur	35 h	18	0	18
Contractuel de droit publique (Chargé de coopération)	35 h	1	0	1
Contractuel de droit publique (Directeur de centre social)	35 h	1	0	1
Contractuel de droit privé (PEC BRSA)	26 h	15	15	0
Apprenti	35 h	10	9	1
EFFECTIF TOTAL DE NON PERMANENT		54	31	23

EFFECTIF COMMUNAL TOTAL	414	205	209
--------------------------------	------------	------------	------------

TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNAUX EMPLOIS PERMANENTS

DENOMINATION DES POSTES	NOMBRE DE POSTES CREES		NOMBRE DE POSTES OCCUPES		NOMBRE DE POSTES VACANTS	
	T.C.	T.N.C.	T.C.	T.N.C.	T.C.	T.N.C.
Adjoint Administratif	14	8	1	0	13	8
Adjoint Administratif Princ. 2 ^{ème} cl.	28	10	25	3	3	7
Adjoint Administratif Princ. 1 ^{ère} cl.	8	1	7	0	1	1
Rédacteur	2	0	0	0	2	0
Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	2	0	2	0	0	0
Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	2	0	1	0	1	0
Attaché	3	0	2	0	1	0
Attaché Principal	1	0	1	0	0	0
Directeur Général des Services (Attaché Principal)	1	0	1	0	0	0
Directeur de Cabinet	1	0	0	0	1	0
Adjoint d'Animation. Princ. 2 ^{ème} cl.	4	13	3	6	1	7
Adjoint d'Animation	1	15	0	3	1	12
Adjoint du Patrimoine	1	0	0	0	1	0
Adjoint du Patrim. Princ. 2 ^{ème} cl.	2	0	1	0	1	0
Adjoint du Patrim. Princ. 1 ^{ère} cl.	2	0	2	0	0	0
Ass.Cons.Patr.Bibl.Princ. 1 ^{ère} cl.	1	0	1	0	0	0
Adjoint Technique	18	27	3	7	15	20
Adjoint Technique Princ. 2 ^{ème} cl.	22	19	21	13	1	6
Adjoint Technique Princ. 1 ^{ère} cl.	4	1	4	0	0	1
Agent de Maîtrise	16	3	13	0	3	3
Technicien	1	0	1	0	0	0
Technicien Principal de 2 ^{ème} classe	2	0	1	0	1	0
Technicien Principal de 1 ^{ère} classe	1	0	0	0	1	0
Ingénieur	1	0	1	0	0	0
Brigadier de P.M.	5	0	4	0	1	0
Brigadier Chef Principal	2	0	2	0	0	0
Chef de Service Police Municipale	1	0	0	0	1	0
Chef de Service Principal de 2 ^{ème} cl.	1	0	0	0	1	0
Chef de Service Principal de 1 ^{ère} cl.	1	0	1	0	0	0
A.S.E.M. Principal de 1 ^{ère} classe	2	0	1	0	1	0
A.S.E.M. Principal de 2 ^{ème} classe	10	3	7	2	3	1
TOTAL	160	100	106	34	54	66
	260		140		120	